

Agence Internationale de la Francophonie

Symposium sur l'accès aux financements internationaux

Table Ronde préparatoire : *Les modes de financement novateurs dans le domaine de l'économie et du développement durable*
Paris, 19 septembre 2003

**Les perspectives de financement dans le domaine
du
développement durable**

Georges Corm
Consultant économique et financier
Beyrouth, Liban

Table

Introduction : le développement durable comme processus global de changement.....	3
I. L’outil financier dans un processus de développement durable.....	5
1. Des innovations financières encore timides.....	6
a) Le développement de mécanismes de micro-crédits	6
b) La décentralisation fiscale.....	7
c) La fiscalité pour l’environnement et la gouvernance dans le secteur privé.....	8
d) Les swap de dettes extérieures contre du financement d’actions de développement	9
2. Le financement du développement de la capacité des acteurs du développement à dialoguer et entrer dans le processus du DD.....	10
a) Le secteur des entreprises de production et de services (publiques ou privées).....	10
b) Les associations professionnelles	11
c) Les syndicats ouvriers et ruraux	11
d) Les institutions éducatives	11
e) Les médias	12
f) Les collectivités locales	12
II. Pour une meilleure orientation des outils financiers, de l’épargne et de l’assistance au développement	12
1. Décentralisation économique et financière des compétences de l’Etat vers les différentes collectivités locales : jumelages financiers	12
2. Généralisation de nouveaux instruments de financement : taxation de la pollution et restructurations de dettes.....	14
3. Réforme du rôle du système d’enseignement : la conversion de dettes en financement de R & D	15
4. Dynamisation du rôle du secteur privé : la fiscalité et la conversion de dettes	15

Introduction : le développement durable comme processus global de changement

Le paradigme du développement durable connaît depuis quelques années une extension remarquable. Les travaux de l'OCDE ainsi que les diverses actions des Nations-Unies, dont les travaux du PNUD sur le développement humain, ainsi que la définition des objectifs du millénaire dans ce domaine et le dernier sommet de Johannesburg ont beaucoup contribué à mieux faire connaître les principes et les processus sur lequel doit être bâti un développement durable.

Une publication récente, émanant du Comité d'aide au développement souligne bien que l'instauration d'un développement durable exige de « surmonter des obstacles majeurs et procéder à des changements structurels profonds dans la manière dont les sociétés abordent les questions économiques, sociales et environnementales ».¹ En fait, la notion de développement durable est elle-même très complexe. Elle intègre des concepts relevant de plusieurs domaines d'action, étroitement liés les uns aux autres :

- L'environnement et sa préservation,
- La conservation des ressources naturelles et la bonne gestion du territoire,
- Le maintien, la bonne gestion et l'accroissement du capital physique
- La préservation du patrimoine archéologique, historique et culturel
- La réduction de la pauvreté par l'intégration des couches défavorisées et marginalisées de la population dans le processus de développement économique.

Le but des actions est non seulement d'augmenter le bien-être de la génération actuelle et son niveau de vie, mais aussi de préserver et d'augmenter le patrimoine à léguer aux prochaines générations. Il n'est pas acceptable, en effet, que la génération actuelle augmente son bien-être et son niveau de vie au détriment des générations futures, ce qui peut arriver en cas d'exploitation intensive et abusive des ressources naturelles ou en cas d'absence d'entretien et d'élargissement du capital physique et humain grâce à un niveau d'investissements appropriés. Aussi, toute politique macro-économique qui entraîne une dégradation des patrimoines ou ressources naturelles ou celui des infrastructures physiques, rurales et urbaines, ou qui entraîne un endettement qui dépasse

¹ *Les lignes directrices du CAD. Stratégies de développement durable*, OCDE, 2001, Paris, page 16.

la capacité de remboursement de la génération en cours et grève, en conséquence, l'avenir de la génération à venir, n'est pas une politique soutenable. Il convient en conséquence de la modifier aussi rapidement possible.

Mais la difficulté de mettre en place des politiques de développement durable provient du fait des inerties et des intérêts acquis qui font obstacle à la mise en œuvre de politiques alternatives plus efficaces, qu'il s'agisse de l'environnement, des ressources naturelles, des infrastructures physiques ou des politiques d'endettement qui peuvent favoriser la consommation au détriment de l'investissement ou aboutir à une rémunération excessive du capital par le biais de taux d'intérêt trop élevés.

Récemment, dans le cadre de l'initiative triennale de l'OCDE sur le développement durable, lancée en 1998 sur demande du Comité des ministres représentant les pays membres, le Comité d'aide au Développement (CAD) qui regroupe les pays donateurs d'aide publique au développement (ADP) a élaboré des directives pour ses membres relatives à l'intégration dans les programmes d'aide:

- Des stratégies de développement durable,²
- De réduction de la pauvreté,³
- Des dispositions de la Convention de RIO.⁴

On dispose aussi des actes d'un séminaire d'experts tenu à l'OCDE sur le cadre des indicateurs pour mesurer le développement durable.⁵

En fait, le développement durable ne doit pas être considéré comme un luxe pour pays développé. Au contraire, il est une exigence d'autant plus évidente pour les pays en développement que ces derniers n'ont pas les moyens financiers et techniques de remédier aux dommages faits à l'environnement ou d'atténuer la pauvreté ou l'exclusion que les progrès économiques et les cycles d'activités peuvent entraîner. La pauvreté, de son côté, entraîne dans les pays en développement, des dommages graves à l'environnement ; en conséquence, le maintien ou l'élargissement des zones de pauvreté rurale ou urbaine entraîne un coût économique croissant dans ces pays.

² *Stratégies de développement durable, op.cit.*

³ *Les lignes directrices du CAD. La réduction de la pauvreté*, OCDE, Paris, 2001.

⁴ *The DAC Guidelines. Integrating RIO Convention into Development Co-operation*, OECD, Paris, 2002.

⁵ *Frameworks to Measure Sustainable Development*. OECD, Paris, 2000.

C'est pourquoi, des stratégies économiques basées sur la prise en compte des exigences du développement durable sont susceptibles de déboucher sur des taux de croissance économique, non seulement plus stables, mais aussi plus élevés. De telles stratégies, en effet, sont basées sur la prise en compte de tous les acteurs du développement et leur responsabilisation, ainsi que sur l'établissement de liens institutionnels entre les acteurs et la mise en œuvre d'instruments de politique économique et sociale, diversifiés et adaptés aux objectifs recherchés. Elles doivent avoir pour objectif principal de ne pas compromettre les chances de la génération future à un meilleur avenir. La littérature de l'OCDE sur le développement durable tente de démontrer que l'intégration des besoins de protection de l'environnement ou de réduction de la pauvreté dans les politiques économiques constituent pour le pays qui les prennent en compte des situations gagnantes de façon absolue (« *Win-Win situation* »).

I. L'outil financier dans un processus de développement durable

La mise en application du DD suppose des changements majeurs au niveau des circuits et mécanismes de financement. Dans ce domaine, il y a une révolution à faire pour mettre en place de nouveaux outils de mobilisation et de distribution des ressources financières disponibles. Toutefois, un décalage certain apparaît entre les progrès faits dans la dissémination des idées et des politiques susceptibles de contribuer à la mise en place de processus de DD et la lenteur des changements ou des innovations dans les comportements financiers des différents acteurs du développement.

Nous allons tenter ici un bilan théorique et pratique de l'usage des outils financiers dans la mise en œuvre de politiques économiques adaptées aux exigences du DD. On s'aperçoit à travers ce bilan que si certaines procédures nouvelles ont réussi à s'imposer progressivement, on est encore loin d'un changement global de comportements financiers requis pour mettre en œuvre efficacement les principes du DD, que ce soit dans les économies nationales ou au niveau des mécanismes financiers internationaux, multilatéraux ou privés.

1. *Des innovations financières encore timides*

Trois domaines de changement ont été initiés avec succès au cours des dernières quinze années.

a) Le développement de mécanismes de micro-crédits

Suite au succès de la Grammin Bank au Bangladesh (ou les exemples de « tontines » en Afrique), de nombreux pays ont fait des expériences de micro-crédits, y compris dans les pays développés (en particulier, pour venir en aide aux chômeurs et aux exclus). Depuis quelques années, les organismes multilatéraux ou bilatéraux de financement ont fourni des aides aux pays en développement souhaitant pratiquer cette forme de crédit. Plus récemment encore, les banques commerciales elles-mêmes ont commencé à s'intéresser à cette forme de crédit où les taux d'impayés sont beaucoup plus faibles que dans les crédits classiques. Les pauvres sont de bons débiteurs : découverte majeure, dans un monde financier où des dizaines de milliards de dollars partent en fumée chaque année, soit par des faillites retentissantes de grandes firmes nationales et multinationales, soit par l'effondrement des cours de bourse.

Le monde de la finance n'a cependant pas encore tiré toutes les conséquences de cette découverte. Seuls les spécialistes de terrain savent combien il est important que les pauvres aient accès au crédit, mais aussi à la propriété reconnue officiellement de leur logement, si modeste soit-il, et de leurs instruments de travail. Il y a cependant encore beaucoup à faire pour que la pratique du micro-crédit se généralise sous ses différentes formes (ONG, Fonds villageois ou municipaux, guichets spécialisés de banques commerciales, Fonds sociaux). L'élément moteur de l'extension du micro-crédit est la lutte contre la pauvreté sur laquelle insistent aujourd'hui tous les organismes d'aide au développement. Mais il conviendrait que le secteur financier lui-même devienne plus dynamique dans ce domaine et accepte de changer ses usages et méthodes de travail.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement vers les couches pauvres de la population que les institutions financières privées doivent se tourner. Dans la plupart des pays en développement, les systèmes financiers n'offrent pratiquement pas de financements

aux cadres professionnels et techniques sans fortune personnelle (ou incapables d'offrir des garanties financières ou foncières) qui voudraient développer des brevets, faire de la recherche appliquée ou monter des entreprises nouvelles.

De façon générale, d'ailleurs, les systèmes financiers dans ces pays ne sont pas du tout orientés vers le financement de l'innovation. Dans la plupart des pays en développement, l'épargne formelle est monopolisée par le secteur bancaire. Celui-ci est rarement concurrentiel ; quelques grandes banques dominent chaque marché local et sont elles-mêmes soit gouvernementales, soit appartenant aux mêmes grands groupes d'affaires. Leurs procédures restent très marquées par la banque commerciale classique ; elles ne prêtent, en règle générale, que contre des sûretés réelles, pour des termes assez courts. Les projets présentés ne sont pas étudiés sur leur propre mérite, mais sur la solidité des garanties foncières ou personnelles des promoteurs des projets. Les jeunes talents d'entrepreneurs potentiels ne trouvent donc pas de financement disponible. Le capital-risque est inconnu et le micro-crédit, comme nous l'avons vu, commence tout juste à être pratiqué. Cette absence de mobilisation efficace de l'épargne contribue fortement à l'émigration des cerveaux.

C'est donc une réforme progressive des systèmes financiers qui doit être mise à l'ordre du jour afin que les institutions financières soient adaptées aux exigences du DD.

b) La décentralisation fiscale

Depuis quelques années, la Banque Mondiale préconise aux pays en développement de mettre en œuvre les principes de la décentralisation fiscale qui ont donné des résultats importants dans les pays développés. A notre sens, aucun processus de DD ne peut être mis en place s'il n'est pas accompagné d'une décentralisation financière au niveau des finances publiques.

En effet, la mise en place de la définition du DD ainsi que l'adoption et la mise en pratiques de politiques économiques et sociales adéquates, suppose la participation de tous les acteurs et bénéficiaires du processus de croissance (ou au contraire de tous ceux qui sont lésés ou ne profitent pas de la croissance économique). C'est sur le plan local (municipalités, ensembles urbains, régions) que cette participation doit d'abord être instituée. L'appropriation (« empowerment ») des politiques et des mécanismes

de développement durable par les acteurs et différentes parties au processus de développement est plus facilement réalisable au niveau local et régional qu'au niveau national ; cette appropriation doit aussi permettre un meilleur contrôle par les citoyens de la gestion de leurs collectivités locales dont les compétences seraient renforcées.

Mais il revient à l'Etat de veiller à ce que les collectivités locales disposent de suffisamment de ressources, proportionnellement à leur population ; il lui revient aussi de fixer des règles claires et précises pour l'emploi de ces ressources, afin d'éviter tout gaspillage ou tout dérapage financier sur le plan local.

La fiscalité locale peut d'ailleurs être un instrument très efficace de politique de DD, aussi bien pour ce qui concerne la fiscalité de l'environnement (voir ci-dessous), que pour financer l'aménagement du territoire (urbain, rural ou côtier) que pour ce qui concerne la justice fiscale entre les contribuables (rééquilibrage entre les impôts directs et indirects). Toutefois, les Etats en développement continuent d'être conservateurs en matière de décentralisation fiscale ; certaines expériences en Amérique Latine, en particulier, n'ont pas donné l'exemple de la rigueur dans la gestion des fonds publics au niveau local.

Il n'en reste pas moins, cependant, que la décentralisation – sous ses divers aspects- est un instrument indispensable pour la réalisation du DD. Les exemples de bonne pratique que l'on connaît, en particulier dans le domaine de la lutte contre le chômage, sont le plus souvent réalisés au niveau local et non point au niveau national.

c) La fiscalité pour l'environnement et la gouvernance dans le secteur privé

Au cours des dernières années les mesures fiscales destinées à lutter contre la pollution ont été multipliées ; en fait, ces mesures consistent à faire payer au pollueur à travers des taxes spécialement instituées à cet effet la réparation des dommages qu'il commet. En sens inverse, il existe aussi toute une panoplie d'outils fiscaux et de primes pour encourager les économies d'énergie, l'usage d'énergies non polluantes, le triage, le ramassage, le recyclage et le compostage des déchets, le recyclage des eaux usées, etc.

Cette fiscalité de l'environnement est cependant beaucoup moins pratiquée dans les pays en développement où les systèmes fiscaux sont encore très rigides ; ils sont trop exclusivement axés sur un niveau de recettes à atteindre et pas assez utilisés comme

instruments de politique économique. Par ailleurs, le secteur privé considère qu'une fiscalisation des dommages faits à l'environnement par le développement des activités économiques entraînerait une perte de compétitivité économique pour leurs produits sur les marchés internationaux.

En réalité, comme nous le verrons, les entreprises du secteur privé dans les pays en développement sont encore très peu conscientes de leurs responsabilités sociales et environnementales dans le développement. Adapter les outils financiers au processus de DD exigera donc une action d'envergure auprès des responsables financiers (du secteur public et du secteur privé) pour faire prendre conscience des enjeux fondamentaux auxquels ils doivent faire face dans leurs rapports avec les entreprises (publiques et privées), consommatrices de ressources naturelles limitées et dont les styles de gestion ne tiennent pas toujours compte de la nécessité de réduire la pollution, de contribuer au niveau technique de la main d'œuvre, d'œuvrer pour réduire le chômage et prévenir l'exode des cerveaux. Beaucoup de mesures peuvent être prises dans ce domaine (voir partie suivante).

L'initiative du Secrétaire Générale des Nations Unies, dite Global Compact, lancée au Forum de Davos en 1999 puis au siège des Nations Unies à New York en juillet 2000 devrait être promue beaucoup plus activement dans les pays en développement. Cette initiative vise à faire prendre conscience aux entreprises privées de la nécessité de devenir des entreprises « citoyennes », assumant leurs responsabilités dans le domaine de la globalisation, du DD, du respect de l'environnement, des droits de l'homme et de la législation du travail. Elle appelle à la mise en application des principes de gouvernance et de transparence dans les activités du secteur privé.

d) Les swap de dettes extérieures contre du financement d'actions de développement

Certaines transactions limitées d'échange de dettes extérieures contre du financement d'opérations liées en général à la protection de la nature ont eu lieu en Bolivie, au Brésil et en Egypte. Ces transactions n'ont pas assez été étudiées ni été promues pour faire tâche d'huile. Il s'agit pourtant d'un outil financier qui pourrait devenir essentiel dans le cadre des efforts de financement des actions de DD.

2. Le financement du développement de la capacité des acteurs du développement à dialoguer et entrer dans le processus du DD

Si le DD est essentiellement un processus participatif de tous les acteurs et bénéficiaires de la vie économique, sociale et culturelle, il est de la plus haute importance que ces derniers disposent de la capacité d'analyser leur situation et de définir les nouveaux rôles qu'ils sont appelés à jouer pour donner à la croissance économique et sociale le caractère de durabilité. Jusqu'à présent, dans les pays en développement, l'accent a surtout été mis sur le rôle de l'Etat et de la société civile, notamment à travers la multiplication du nombre d'ONG. Ces dernières, cependant, manquent le plus souvent d'indépendance financière ; elles sont soit dépendantes de subventions étatiques locales ou d'aides du secteur privé, soit dépendantes de l'aide des grandes ONG des pays développés.

Il convient, en fait, d'élargir la vision des acteurs et participants au DD pour inclure des institutions vitales dans tout processus de croissance durable, mais qui restent trop souvent ignorées dans les processus de dialogue sur les politiques économiques et sociales à suivre. C'est ainsi qu'il conviendrait d'agir sur les institutions suivantes dont il faut pouvoir financer la capacité d'étude, d'analyse et de dialogue (capacity building) en vue d'une participation plus active au processus de DD.

a) Le secteur des entreprises de production et de services (publiques ou privées)

Il faut viser ici un renforcement des capacités institutionnelles des organismes de représentation des secteurs productifs : chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture ; associations sectorielles de producteurs (textile, produits chimiques, bâtiment et TP, etc.). En réalité, les agressions sur l'environnement, la consommation excessive de ressources naturelles sont massivement le fait des acteurs des secteurs productifs. Comme nous l'avons déjà signalé à propos de l'initiative Global Compact des Nations Unies, les organismes représentatifs du monde des affaires et de la production doivent donc être sensibilisés aux exigences du DD, et doivent aussi se doter des moyens humains et financiers pour influencer la qualité et l'efficacité des activités économiques des producteurs qu'ils représentent. Dans beaucoup de pays en développement, ces organismes sont très peu équipés.

b) Les associations professionnelles

Il s'agit des différents organismes de représentation des professions libérales : ordre des médecins, des pharmaciens, des ingénieurs, des architectes, des avocats, etc. Compte-tenu de l'importance sociale des membres de ces professions libérales dans la vie économique des pays, il convient là aussi que les organismes de représentation de ces professions ne soient pas seulement des institutions de défense des intérêts des leurs membres, mais qu'ils soient mobilisés pour une meilleure prise de conscience des enjeux du DD et du rôle que toutes ces professions doivent assumer pour définir et mettre en pratique les actions et processus requis.

c) Les syndicats ouvriers et ruraux

Ce qui a été dit des organismes représentant le monde des affaires et de la production, ainsi que celui des professions libérales, s'applique aussi bien au monde ouvrier et rural.

d) Les institutions éducatives

Ces institutions sont trop peu mobilisées pour le DD. Dans les pays en développement, il y a peu de liaisons institutionnelles entre le monde académique et le secteur privé local et international à fin de contribuer au maintien des compétences techniques et scientifiques sur place et d'intégrer, de façon effective, tout le potentiel économique, technique et scientifique, sous-exploité et même le plus souvent inexploité, dans le mouvement de globalisation économique. Les universités et instituts d'enseignement technique pratiquent très peu la recherche fondamentale ou appliquée, en particulier dans les domaines qui concernent l'environnement (recyclage des eaux usées, économies d'énergie et énergies alternatives, médicaments génériques, amélioration des techniques d'irrigation, etc.) Différentes études ont montré l'importance du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur dans les branches à caractère scientifique et technique (ingénieurs, médecins, mathématiciens, physiciens, biologistes) qui ne trouvent pas de débouchés professionnels ou scientifiques sur place. Il faut donc trouver un remède à cette situation et celui-ci consiste à dynamiser les institutions d'enseignement technique et académique et à les inciter à œuvrer pour trouver des débouchés à leurs étudiants, soit par le développement de laboratoires et de centres de recherches à l'intérieur du secteur

éducatif lui-même, soit par le contact continu avec le secteur privé local (qui requiert lui aussi une forte dynamisation, comme nous allons le voir ci-dessous).

e) Les médias

Compte-tenu de leur importance, les médias doivent devenir un acteur majeur du processus de DD. Ils peuvent considérablement aider à la diffusion des principes et concepts du DD et constituer une plate-forme majeure de dialogue sur les enjeux et sur le rôle des acteurs.

f) Les collectivités locales

Comme nous l'avons évoqué, le processus de DD passe nécessairement par le dialogue et les actions au niveau local. Le renforcement de la capacité des collectivités locales, qui ont un rôle central de catalyseur entre tous les acteurs, est donc une nécessité vitale.

<p>II. Pour une meilleure orientation des outils financiers, de l'épargne et de l'assistance au développement</p>
--

Sur la base de ces diagnostics et des problématiques qu'on peut en dégager, il est possible de définir des priorités financières explicites, aussi bien dans les politiques internes des pays que dans les mécanismes de coopération existants qui devraient être ajustés aux changements de politique interne destinés à mettre en œuvre les composantes de base d'un développement durable.

Quatre grands axes de propositions d'actions nouvelles peuvent être identifiés.

1. *Décentralisation économique et financière des compétences de l'Etat vers les différentes collectivités locales : jumelages financiers*

Cette politique vise un double but :

- Permettre une meilleure appropriation (« empowerment ») des politiques et des mécanismes de développement durable par la population, ce qui est plus facilement réalisable au niveau local et régional ; cette appropriation doit aussi

permettre un meilleur contrôle par les citoyens de la gestion de leurs collectivités locales dont les compétences seraient renforcées.

- Doter les collectivités locales de moyens financiers suffisants pour être en mesure d'accomplir efficacement les tâches de protection de l'environnement, d'aide sociale, de promotion de la petite et moyenne entreprise, la proximité du terrain par rapport à l'Etat permettant une meilleure emprise sur les réalités de terrain.

Parmi les actions principales de coopération dans ce domaine, on citera la possibilité de procéder à des jumelages « financiers » entre les collectivités de l'UE et des autres pays francophones développés et celles des pays en développement, permettant à ces dernières de procéder à leurs premiers emprunts sur les places boursières de l'UE avec la garantie des premières.

Dans certains pays de l'OCDE, en particulier l'Irlande et la Finlande, des partenariats locaux très productifs ont permis de réduire le chômage, l'exclusion et de mieux préserver l'environnement.⁶

En tous cas, l'aide publique officielle des pays de l'OCDE devrait s'orienter beaucoup plus sensiblement vers les collectivités locales que ce n'est le cas actuellement, quitte à faire pression sur les pays bénéficiaires de l'aide pour doter ces collectivités d'une capacité réelle d'absorber efficacement des flux d'aides extérieures. L'aide pourrait d'ailleurs être déboursé à travers les collectivités locales des pays donateurs au fur et à mesure que les collectivités locales des pays bénéficiaires sont dotées de capacités humaines et techniques suffisantes. Le système des jumelages permettrait même de confier aux collectivités locales partenaires le soin d'identifier les projets et la nature des assistances et des aides.

⁶ On se reportera au document suivant : *Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance*, OCDE, Paris, 2001.

2. *Généralisation de nouveaux instruments de financement : taxation de la pollution et restructurations de dettes*

Dans ce domaine, sans aller aussi loin que la proposition de la taxe dite Tobin, on peut proposer une série de taxes légères pouvant facilement être prélevées sur les sources de pollution (arrivées de navires, importations de voitures, entrées de touristes). Le produit de ces taxes devant impérativement être affecté à la protection de l'environnement et du patrimoine. Il pourrait être éventuellement versé à un fonds spécial.

De plus, afin de soulager la détresse financière de la plus part des pays endettés et qui subissent des flux nets négatifs de ressources externes du fait de leur endettement extérieur, on doit demander à l'UE de procéder à des réaménagements drastiques de la partie de cet endettement avec les pays membres de l'UE et les pays francophones, sur le modèle des Brady Bonds dont les Etats-Unis ont facilité l'émission. Il serait normal, dans un cadre de coopération francophone renforcée en vue d'assurer les fondements d'un développement durable, que des obligations dites «Euro-Méditerranéennes » ou Euro-africaines soient émises sur les grands marchés européens avec la garantie de l'UE pour opérer une restructuration de la dette des pays sur endettés et réduire la charge de son service.

Il est aussi nécessaire de procéder :

- à une décentralisation progressive de la fiscalité vers les collectivités locales,
- à un meilleur équilibre entre fiscalité directe et fiscalité indirecte
- à une révision des systèmes d'incitation fiscale à l'investissement pour décourager les investissements de type rentier et promouvoir ceux qui favorisent l'accumulation technologique.

De leur côté, les pays donateurs devront faire des efforts importants pour réorienter leurs aides vers les collectivités locales et les formules de partenariats territoriaux qui seraient créés sur le modèle des expériences européennes les plus

réussies. Comme nous l'avons déjà mentionné, une partie des budgets d'aide publique devraient être eux-mêmes décentralisés auprès des collectivités locales des pays donateurs afin de faciliter la décentralisation fiscale dans les pays bénéficiaires d'aide et encourager les jumelages financiers que nous avons décrit ci-dessus entre collectivités locales ou territoriales des donateurs et des bénéficiaires.

3. *Réforme du rôle du système d'enseignement : la conversion de dettes en financement de R & D*

La proposition nouvelle qui peut être faite ici, à côté d'autres propositions plus conventionnelles, consiste à envisager des mécanismes de conversion de dettes extérieures en financement de la création de laboratoires de R & D auprès des universités, ce qui permettrait d'enrayer la fuite des cerveaux qui constitue une source grave de perte de potentiel de développement durable. Il s'agirait donc ici de doter les universités des pays en développement de capacité de recherche en sciences fondamentales et appliquées, ce qui leur faciliterait la jonction avec le développement du secteur privé et son incitation.

4. *Dynamisation du rôle du secteur privé : la fiscalité et la conversion de dettes*

Il s'agit ici de faire évoluer le secteur privé d'une attitude rentière à un dynamisme technologique créateur d'emplois. En réalité, cet axe d'action est complémentaire du précédent. Il faut que les entreprises des pays en développement sortent progressivement de situations traditionnelles de « rente », protégées par la politique des Etats, pour accéder aux situations de profit que peut procurer l'investissement dans la Recherche et le Développement à l'intérieur de segments des filières industrielles qui sont à la base du dynamisme économique et des progrès de la globalisation.

La politique fiscale peut ici jouer un grand rôle, décourageant les activités de type rentier (foncier de luxe, grande distribution commerciale, intermédiation avec les sociétés multinationales sans création de valeur ajoutée locale) pour encourager les investissements dans la R & D, l'achat de brevets, les opérations de mise à niveau en

matière de productivité, la formation continue de la main d'œuvre. De nombreux domaines d'activité qui intéressent plus spécialement les économies méditerranéennes et africaines restent très peu exploités par les secteurs privés. Il en est ainsi de l'énergie solaire ou éolienne où le climat méditerranéen et africain est très propice à une exploitation de ces énergies non polluantes, mais aussi des plantes médicinales, des produits agricoles à forte typicité ou encore des équipements en matière d'économie d'eau et d'énergie, de traitement de déchets ou de recyclage des eaux usées où les besoins des marchés locaux sont énormes.

La création de liens étroits avec le secteur de l'enseignement est indispensable, de même que le renforcement de la capacité d'étude et d'analyse des organismes patronaux professionnels et des syndicats.

Les entreprises du secteur privé pourraient aussi bénéficier sous certaines conditions de mécanismes de transformation de dettes en laboratoires de R & D ou en achats de brevets, de licence ou paiements de royalties.

La moralisation de la vie des affaires, la mise en place de mécanismes régulateurs de la compétition, de la protection de l'environnement, ainsi que celle de la propriété industrielle et intellectuelle ou des marques de fabrique, sont autant d'éléments nécessaires à la réussite d'une politique de dynamisation du secteur privé.

De leur côté, les entreprises des pays membres de l'UE doivent cesser de voir les marchés méditerranéens et africains comme des marchés passifs et captifs qu'il faut conserver vis à vis de la concurrence des autres régions industrialisées du monde, pour penser à toutes les interactivités possibles entre les secteurs privés des deux rives et qui permettraient, dans la course à la compétitivité internationale entre grands ensembles géographiques commerciaux, de consolider et de développer la part euro-méditerranéenne et africaine dans l'expansion du commerce mondial que favorise la globalisation. L'existence d'un potentiel technique et scientifique abondant et inexploité dans les zones pauvres de la Méditerranée et de l'Afrique doit amener les

dirigeants de l'UE et des entreprises européennes à penser de façon plus dynamique et créative les relations euro-méditerranéenne et euro-africaines au bénéfice des deux rives.